



COMMUNIQUE DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

Le Directeur Général des Impôts (DGI) a l'honneur d'informer les usagers que la **Vignette automobile 2022** est disponible depuis le mois de février 2022 sur toute l'étendue du territoire national au niveau des Recettes des Impôts.

Par conséquent, Il les invite à s'acquitter de l'obligation fiscale de paiement de ladite taxe dans les meilleurs délais.

A titre exceptionnel, un délai supplémentaire couvrant tout le mois béni de Ramadan est accordé pour permettre à tous de s'y conformer. Passé ce délai, les contrevenants s'exposeront à l'application de sanctions conformément à l'article 958 du livre premier du Code Général des Impôts.

Le Directeur Général des Impôts remercie, par avance, les usagers pour leur civisme.

LE DIRECTEUR GENERAL

MAHAMANE MAL OUSMANE

Chevalier dans l'Ordre National du Niger



J'aime mon pays, je paie mes impôts